



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Section Cfdt de la Région Ile-de-France
115 rue du Bac (5^{ème} étage) -75007 PARIS
☎ 01.53.85.62.50 (permanence les après-midis)
06.12.78.76.62 (agents des lycées de Paris, 78, 92,93, 94 et 95)
06.04.10.26.12 (agents du Siège)
email : CFDT-RIF@iledefrance.fr

Syndicat Cfdt Interco des Services Publics Parisiens
19 rue du Renard 75004 PARIS
☎ 01 49 96 68 10 ☎ 01 44 59 61 51
email : spp.cfdt@paris.fr

Syndicat CFDT INTERCO-77 (lycées du 77 et 91)
☎ 06 79 30 38 84

Décembre 2017

Temps de travail et conditions de travail : pour la CFDT, le sujet reste d'actualité !

Une concertation bâclée...

Le Conseil Régional, lors de son assemblée du 24 novembre, a unilatéralement adopté un nouveau règlement du temps de travail au Siège et dans les lycées. Cela se solde notamment par la suppression de 5 jours de congé au Siège et de nombreux jours d'autorisations d'absence pour motifs familiaux pour l'ensemble des agents (voir liste en page suivante).

Revenons brièvement sur le film des événements qui a conduit à ce passage en force, car il en dit long sur l'état dégradé du dialogue social à la Région.

Une semaine à l'avance seulement et sans document préalable, les syndicats étaient convoqués à une 1^{ère} réunion en date du 19 septembre, sur la « révision du temps de travail ». La CFDT avait demandé le report de cette réunion et la communication de documents préalables. N'ayant reçu aucune réponse à cette requête, 6 syndicats sur 8 avaient fait une déclaration commune en début de réunion et avaient quitté la salle, constatant l'impossibilité de discuter dans ces conditions.

Cette réunion s'est en fait bornée à une présentation par le Pôle RH d'un document rappelant les règles actuelles du temps de travail à la Région ! Le SYNPER, considérant que « l'augmentation du temps de travail n'est pas un problème » au Siège et dans les lycées, et qui demandait des « pointeuses » (dit tel quel), avait participé à cette réunion, en louant comme à son habitude la « qualité du dialogue social » à la Région.

Le 3 octobre eut lieu une deuxième réunion, à laquelle la CFDT a participé. Ce fut à nouveau une réunion pour rien, puisque la Région n'y a toujours pas affiché clairement ses intentions. Ce qui a suscité l'agacement des deux représentants de la CFDT, dont l'une a réagi en ces termes : « votre pseudo concertation, c'est du Grand-Guignol ! ». Ambiance...

Le 13 octobre, 3^{ème} réunion, pour la première fois en présence de la Vice-Présidente du Conseil Régional Mme CIUNTU, qui dévoile enfin les intentions de l'Exécutif régional : 10 minutes de travail en plus par jour (en fin de service) pour les agents des lycées, 5 jours de congé en moins pour les agents du Siège, 23 jours d'autorisation d'absence en moins (notamment pour les décès des conjoints et des père et mère). Il aura fallu attendre 3 semaines et 3 réunions pour connaître le projet de la Région ! On entrain enfin dans le vif du sujet.

Lycées : la CFDT a réussi à faire valoir la pénibilité des métiers

Lors de cette réunion, les représentants CFDT ont fortement interpellé la Vice-Présidente sur la pénibilité des métiers exercés par les agents des lycées : de nombreux collègues sont en restriction médicale, et la moyenne d'âge des agents est de 50 ans. Nous avons amené un argument juridique en rappelant que l'article 2 du décret N°2001-623 du 12 juillet 2001 sur les 35 heures dans la fonction publique territoriale, précise que la durée annuelle du travail peut être inférieure à 1.607 h pour les agents exerçant des travaux pénibles ou dangereux.

Nous avons aussi rappelé que fin 2016, M. Christian ESTROSI (alors Président de la Région PACA) avait accepté, pour cette raison, que les agents des lycées de sa région conservent leur durée du temps de travail plus favorable que la référence nationale.

Nos arguments ont visiblement porté, puisqu'à la fin de la réunion, Mme CIUNTU a dit avoir entendu nos arguments sur la pénibilité des métiers dans les lycées. Et le soir-même, elle envoyait un communiqué aux agents indiquant que l'Exécutif renonçait à son projet d'augmenter le temps de travail dans les lycées et maintenait l'existant (1568 h annuelles). Elle justifiait la décision en des termes reprenant notre argumentaire : « *comme les textes réglementaires le permettent, et comme les organisations syndicales l'ont défendu ce matin, nous avons décidé de prendre en compte la pénibilité des métiers dans les lycées.* »

Siège : la CFDT obtient des jours RTT pour les agents à temps partiel

Toujours lors de la réunion du 13 octobre, la CFDT a contesté l'objectif affiché par Mme CIUNTU de « passer le temps de travail à 35 heures ». Pour ce qui est du Siège, nous avons souligné que 90% des agents sont en modalité 4 du temps de travail (24 jours de RTT par an) : ils sont censés travailler en moyenne 7 h 50 par jour, mais la durée moyenne de leur journée de travail est en fait d'au moins 8 h. Les 1607 heures annuelles (référence légale), ils les font allègrement ! Et on a envie de dire aux agents : prenez l'Exécutif au mot, et appliquez strictement les 35 h, soit 7 h 50 par jour en modalité 4, sans dépassement horaire !

La CFDT a aussi insisté sur le fait que supprimer 5 jours de congés serait particulièrement pénalisant pour les agents à temps partiel qui sont obligatoirement en option 1, c'est-à-dire à 7 h par jour sans RTT. D'ailleurs au Siège, peu d'agents sont à temps partiel de ce fait. La CFDT a fait valoir que **le minimum d'équité était d'accorder aux agents à temps partiel des jours de RTT au prorata de leur quotité de travail**. Mme CIUNTU avait répondu qu'elle était prête à étudier la proposition de la CFDT, qui a été en effet retenue au final. C'est une réelle avancée, et des collègues nous disent envisager de demander un temps partiel suite à cette évolution.

Le 6 novembre 2017, la CFDT a envoyé une lettre ouverte à Mme Péresse en lui demandant à nouveau d'abandonner son projet. Mais en soulignant que si

elle maintenait sa volonté d'officialiser la référence aux 1607 heures annuelles, il lui était possible d'atteindre cet objectif au Siège sans supprimer 5 jours de congé : en augmentant d'une dizaine de minutes la durée moyenne de la journée de travail.

En réponse à notre courrier du 6 novembre, Mme CIUNTU a écarté l'hypothèse d'une augmentation de 10 minutes par jour, qu'elle juge inadaptée « *dans un contexte de développement du télétravail au Siège* ». Argument qui nous paraît fallacieux. Dans ce courrier, la Vice-Présidente écrivait à la CFDT : « *nombre de vos propositions ont été retenues pour la réalisation de ce projet de révision du temps de travail, avec notamment la mise en place de RTT pour les agents à temps partiel.* ». La CFDT considère pour sa part que ce projet reste une décision unilatérale de l'Exécutif : la CFDT s'est juste efforcée d'en limiter les éléments les plus négatifs !

Autorisations d'absence pour motifs familiaux : 19 jours supprimés

Lors d'une 4^{ème} et dernière réunion avec les RH le 24 octobre, la suppression de 24 jours d'autorisations d'absence pour motifs familiaux nous était annoncée. En particulier pour le décès de proches : 3 jours au lieu de 5 jours en cas de décès/ maladie grave d'un conjoint, un jour au lieu de 3 jours pour le décès/ maladie grave des parents/ frères et sœur.

Supprimer des jours pour le décès des proches, cela avait particulièrement choqué les collègues, et la CFDT avait transmis à la Vice-Présidente la teneur des propos de quelques agents à ce sujet. Nous avons été au moins entendus sur ce point, puisque dans le nouveau référentiel voté en CT le 8 novembre, le même nombre de jours qu'actuellement a été remis pour ces deux motifs.

En revanche, en tout 19 jours ont été retirés sur d'autres motifs :

- 5 jours accordés pour mariage/ PACS de l'agent (-3)
- 0 jour pour le mariage des parents (-5)
- 3 jours pour le mariage des enfants (-2)
- 0 jour pour le mariage des autres ascendants/ descendants et collatéraux (-3)
- 0 jour pour le décès des oncles/ tantes, neveux/ nièces (-1)
- 1 jour pour le décès des autres ascendants ou descendants (-2)
- 0 jour pour déménagement (-1)
- 1 journée « médailles » (-2)

Grève du 23 novembre : plus de 400 manifestants !

Certes, l'action de la CFDT, conjuguée à celle des autres syndicats de l'intersyndicale, a permis de limiter la casse par rapport au projet initial. Mais lors du CT du 15 novembre, nous avons pu vérifier l'absence d'un travail concerté et approfondi sur un sujet aussi important que le temps de travail des agents : les nouveaux règlements du temps de travail, pour le Siège et pour les lycées, nous ont alors été présentés pour la première fois !

La CFDT est entrée dans les détails de ces documents, en montrant leur imprécision par rapport aux règlements précédents qui avaient fait l'objet de longs mois de négociations entre l'administration et les syndicats. La réponse embarrassée des représentants de la collectivité fut assez surprenante : « nous pourrions retravailler avec vous ultérieurement pour peaufiner ces règlements ! ». Ce fut un aveu d'improvisation et d'impréparation.

La CFDT, en lien avec les autres syndicats de l'intersyndicale, a fait le constat que ce sujet du temps de travail était indissolublement lié à la question des conditions de travail qui se détériorent :
- au Siège, suppression de 50 postes par an, réorganisations intempestives et non concertées, déménagement à St-Ouen en open-space,...



- dans les lycées, non remplacement des contrats aidés (CUI) et des absences, non renouvellement des contractuels, et insuffisance des aménagements de poste et des moyens dédiés aux reclassements,...

La CFDT et tous les autres syndicats sauf le SYNPER ont donc lancé un appel à la grève et à la manifestation le 23 novembre, qui fut un réel succès : nous avons compté 420 manifestants. La Vice-Présidente, lors du débat au Conseil régional le 24 novembre a parlé d'un échec de cette manifestation qui n'aurait rassemblé selon elle que 150 personnes. Comme en attestent deux photos ci-dessous, le cortège s'étirait sur 200 mètres dans la rue de Sèvres, sur la moitié de la chaussée, avec 3 à 4 personnes par rangée...

La Préfecture de Police, avec laquelle nous sommes en contact et qui a suivi de près notre mouvement, sans nous donner de chiffrage précis, a néanmoins admis auprès de la CFDT que la manifestation a été très mobilisatrice et a rassemblé selon elle bien plus que les 150 annoncés par la Région ! Le nombre de manifestants fait traditionnellement débat entre les syndicats et la Préfecture de police, mais **il est révélateur de voir que la Région est bien en-deçà des estimations de la Préfecture !** Cela en dit long sur le déni de la réalité dans lequel se trouvent nos interlocuteurs...



La CFDT continuera de se battre pour améliorer les conditions de travail des agents !

Reçus par la Vice-Présidente à l'issue de la manifestation du 23 novembre, celle-ci a justifié la suppression de jours de congé et de jours d'autorisation d'absence en nous disant que « le personnel doit prendre sa part dans les économies

que la Région doit réaliser. »

Pour la CFDT, supprimer des postes, augmenter le temps de travail, ne pas remplacer les départs et les absences, c'est non seulement considérer le

personnel comme une simple variable d'ajustement, mais à l'inverse des justifications invoquées, c'est de la mauvaise gestion. Car les salariés d'une entreprise ou d'une administration sont sa principale richesse : les malmenés n'aident pas l'entreprise ou l'administration à atteindre ses objectifs !

Dans le courrier de réponse qu'elle a envoyé le 10 novembre à la CFDT, Mme CIUNTU nous dit ceci : « *de vrais sujets sur lesquels nous pouvons travailler ensemble existent, tels que la problématique de la charge de travail, le droit à la déconnexion, ou encore le travail sur un meilleur accompagnement des agents pour faire face aux évolutions technologiques actuelles (Air Délib, Elise,...)*. Soit,

mais cette liste est selon nous loin d'être exhaustive, tant sont nombreux les chantiers pour améliorer les conditions de travail des agents du Siège et des lycées, pour développer leurs possibilités de déroulement de carrière, améliorer leur accès à la formation, pour préserver l'emploi...

Soyez certains que la CFDT restera présente à vos côtés pour à la fois faire des propositions constructives, réfléchies et argumentées sur tous ces sujets. Mais elle aura aussi besoin de la mobilisation de tous dans l'hypothèse où l'Exécutif et l'administration resteront sourds aux revendications que nous porterons auprès d'eux en votre nom.

La CFDT à la Région : des militants à votre écoute !

Le 24 novembre, suite à son Assemblée Générale d'adhérents, la section CFDT-SPP Région a réélu Fabrice DELANGRE (Siège, élu CT et CAP A) comme secrétaire de section, et a élu 13 autres membres du bureau de section : Gérard CARDONA (Siège, élu CAP A, commission logement), Claire DELAVIGNE (lycées, élue CAP C), Frédéric FLASCHNER (Siège, membre du CHSCT), Romain FOLEGATTI (Siège), Pierre JAGU (Siège), Anne LE RHUN-HABIB (Siège, élue CT), Géraldine LHOPITEAU (lycées, élue CAP C, CHSCT, commission logement), Guillaume MIRE (lycées), Didier PEREIRA (Siège), Marie-Françoise PINEDA (Siège, élue CAP A), Muriane RANSAU (lycées), Gisèle TOURNIERE (Siège), et Katia ZENARRE (lycées). Parmi les autres militants et élus CFDT au CT, mentionnons Marie-Danielle PAWLUK (secrétaire de section des lycées 77 et 91) et Cécile TRACLET (lycées). Ci-dessous une photo (incomplète) des nouveaux membres du bureau élus le 24 novembre.

